

NOS TARIFS

VENTE

Montant de la transaction NET	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 3500 €
De 50 001 € à 100 000 €	9,70%
De 100 001 € à 200 000 €	7.50 %
De 200 001 € à 400 000 €	5,50 %
De 400 001 € à 1.000 000 €	4,50 %
Au-delà d'1.000 000 €	4,00 %

GESTION COURANTE

Nous consulter

LOCATION – SOUMISE A LA LOI 89

A la charge du locataire :

- 1, Zones très tendues : 15€ TTC /m² dont
 - Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 12€ / m²
 - Réalisation de l'état des lieux : 3 € / m²
- 2, Zones tendues : 13 € TTC /m² dont
 - Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € / m²
 - Réalisation de l'état des lieux : 3 € / m²

A la charge du propriétaire :

10% HT du loyer annuel HC déduction de la part du locataire.

LOCATION – HORS LOI 89

- Parking : 200 € HT *
- Résidence secondaire / Locataire personne morale : 2 mois de loyer CC *

ASSURANCE LOYERS IMPAYES ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES

Nous vous proposons une assurance loyers impayés et détériorations immobilières auprès de SAA du groupe SOCAF à un taux d'appel de 2.90% sur les sommes quittancées



PRESTATIONS PARTICULIERES

- Commercialisation des lots commerces /bureau :	
• Jusqu'à 25.000 € du loyer annuel HC HT	35% HT du loyer annuel HC
• Entre 25.001 € et 50.000 €	30% HT du loyer annuel HC
• Au-delà de 50.000 €	25% HT du loyer annuel HC
- Etablissement des revenus fonciers	125 € HT par adresse (hors régime BIC)
- Suivi travaux > à 3000 € HT sans maître d'œuvre	4.00 % HT du montant des travaux TTC
- Suivi travaux > à 3000 € HT avec maître d'œuvre	3.00 % HT du montant des travaux TTC
- Rédaction d'actes (commerces & bureaux)	entre 800 € et 1 200.00 € HT
- Rédaction actes	200.00€ HT *
- Mise en demeure	20.00 € HT
- Suivi de dossier sinistres, procédures	100.00 € HT / l'heure

Nos honoraires sont soumis au taux de TVA à 20%

*(*A partager par moitié entre propriétaire et locataire)*